



J'ai encaissé un chèque volé

Par **Espoir64**, le 10/07/2019 à 16:38

Bonjour

J'ai rencontré une personne sur le net qui m'a dit se trouver dans une situation plus que délicate soit disant sans papier et souffrant d'insuffisance rénale pour aider j'ai accepté de poser un chèque sur mon compte qui après vérification par la banque s'est révélé être volé, chose que j'ignorais, et j'ai la preuve de ma bonne foi. La personne certainement ne m'a pas donné sa vraie identité donc si on ne parvient pas à trouver le voleur du chèque, peut on se retourner contre moi bien que je n'ai rien fait ?

Merci.

Par **chaber**, le 10/07/2019 à 17:11

bonjour

Vous avez accepté ce chèque avec quelle contrepartie (donner du liquide que vous avez retiré de votre compte)?

Si c'est le cas vous avez été victime d'une arnaque classique. Déposez plainte mais pratiquement pas d'espoir de récupérer votre argent

Par **Espoir64**, le 10/07/2019 à 17:18

J'étais censée envoyer l'argent du chèque par virement mais le chèque n'a pas été crédité sur mon compte du coup ça c'est plutôt bien fini avec la banque. Ma crainte s'est d'être considérée comme receleur par la justice en plus cette personne ne pas donné sa vraie identité c'est sur donc aucun moyen de la retrouver.

Par **chaber**, le **10/07/2019 à 17:59**

Heureusement vous avez été prudent de ne rien envoyer par virement.

A priori vous ne risquez rien pour cette arnaque au chèque soi-disant volé.

Par **amajuris**, le **10/07/2019 à 18:01**

bonjour,

vous pensez qu'un escroc ne va pas donner sa véritable identité.

je suis stupéfait de la naïveté de certaines personnes malgré les conseils de prudence qui sont donnés et bien sur, c'est naïveté est une véritable incitation à l'escroquerie.

je cnfirme que cette arnaque est bien connue, mais il faut croire qu'elle fonctionne encore.

salutations

Par **Espoir64**, le **10/07/2019 à 18:01**

Ça me rassure cette histoire me servira de leçon. Pouvez vous me dire sur quoi vous vous basé pour dire que je ne risque rien histoire de complément être rassuré

Par **jos38**, le **10/07/2019 à 18:28**

bonjour. la personne qui a tenté de vous escroquer ne va pas porter plainte contre vous!

Par **Espoir64**, le **10/07/2019 à 18:36**

Non vu que c'est lui l'escroc pourquoi il portera plainte

Par **jos38**, le **10/07/2019** à **19:15**

vous voilà rassuré

Par **Espoir64**, le **10/07/2019** à **19:26**

Merci pour vos réponses cette histoire date de 2 mois et pour l'instant je n'ai pas été inquieté par la justice pourvu que ça dure dans tous les cas j'ai de quoi prouver ma parfaite naïveté voir stupidité

Par **morobar**, le **11/07/2019** à **09:39**

Bonjour,

SI la banque dépose plainte, ou la victime du vol de chéquier, vous servez à coup sûr auditionné par les forcexes de l'ordre, dans ce genre d'arnaque la complicité du déposant n'étant pas exclue.

Par **Espoir64**, le **13/07/2019** à **12:08**

Bonjour

Que pourras-t-il se passer suite a mon dépôt de plainte ?